

CHU de Nantes
livret d'information

Centre expert
Maladie de Parkinson
et autres troubles
du mouvement

**Vous avez rendez-vous
pour une consultation**

Hôpital Nord Laennec

Institut du thorax et du système nerveux

Rez-de-chaussée haut

Secteur consultations groupées

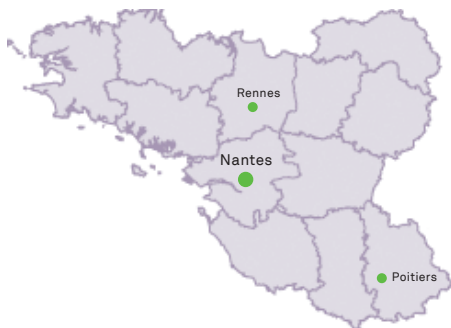
Tel : 02 40 16 52 12 (secrétariat)

Mail : bp-secretariat-umnd@chu-nantes.fr



Vous avez rendez-vous en consultation au centre expert maladie de Parkinson et autres troubles du mouvement. Ce document vous présente les raisons et les modalités de cette consultation.

Qu'est ce qu'un centre expert ?



Dans le cadre d'un plan d'amélioration du suivi des patients atteints de maladie de Parkinson ou de troubles apparentés, le ministère de la santé a labellisé depuis 2013 des centres experts. Il existe au sein des CHU français 26 centres.

Dans l'inter-région Ouest, ces centres sont localisés au CHU de Nantes, de Rennes et de Poitiers. Ces centres s'intègrent dans un parcours de soins coordonnés pour permettre à tout patient nécessitant ce type d'expertise **d'y avoir accès dans les meilleurs délais**. Dans ces centres sont présents des médecins spécialistes avec une expertise reconnue au niveau national et international ainsi que d'autres professionnels de santé.

Pourquoi ai-je été adressé à cette consultation ?

Votre médecin traitant ou votre neurologue vous a adressé dans ce centre car vous êtes atteint d'une maladie de Parkinson ou d'une maladie apparentée. Il souhaite avoir un avis complémentaire sur le diagnostic précis ou sur les traitements à proposer.

Il est possible aussi que vous ayez un trouble du mouvement (par exemple une difficulté gestuelle ou une gêne à la marche) pour lequel l'origine n'est pas encore déterminée.

Certains traitements complexes (comme la neurostimulation cérébrale ou les pompes à apomorphine) peuvent nécessiter un suivi régulier dans le centre, en particulier dans les phases d'ajustement du traitement.

Comment se déroule la consultation ?

C'est une consultation où interviennent plusieurs professionnels. Vous n'êtes donc pas adressé à un médecin en particulier.

En fonction des éléments fournis par le médecin qui a demandé cette consultation, par vous même ou présents dans votre dossier médical si vous êtes déjà venu au CHU de Nantes, **l'organisation de la consultation a été prévu pour vous permettre de disposer d'une expertise optimale.**

Vous pouvez donc voir initialement un médecin spécialiste ou une infirmière en pratique avancée (IPA). Dans tous les cas, votre consultation est supervisée par un des neurologues experts du centre (le Dr Rouaud, le Pr Derkinderen, le Dr Corbillé, le Dr Lionnet, le Pr Damier ou le Dr Assif). Le plus souvent vous le rencontrerez lors de la consultation, éventuellement à la fin de cette dernière.

Si votre situation clinique le justifie, une consultation avec une psychologue clinicienne peut vous être proposée, le même jour ou à une autre date.

Dans certains cas, il peut être nécessaire d'effectuer des explorations complémentaires ou d'apprécier l'effet d'une modification de traitement. Cela peut nécessiter la programmation d'une consultation de suivi ou d'une hospitalisation.

Lors de la consultation ou suite à celle-ci, la participation à un protocole de recherche pourra vous être proposée si votre situation clinique relève d'un protocole en cours ou à venir au CHU de Nantes.

Ne pas oublier de prendre avec vous les éléments de votre dossier médical (anciens comptes-rendus, imagerie, examens biologiques). Vous pouvez aussi préparer une synthèse de votre situation médicale et noter deux ou trois questions importantes que vous vous posez sur cette dernière.

À l'issue de la consultation un compte-rendu fait la synthèse et propose si nécessaire un plan personnalisé de soins. Il est adressé aux médecins impliqués dans le suivi de votre maladie ou des troubles qui ont conduit à cette consultation. Vous pouvez en obtenir un exemplaire si vous le souhaitez.

Combien coûte une consultation au centre expert ?

Le coût de la consultation varie entre 41 € et 69 € selon qu'il s'agit d'une consultation initiale ou de suivi, et selon sa complexité.

Comme toute consultation effectuée en secteur 1, elle est remboursée à 70% par votre assurance maladie (sécurité sociale ou équivalent). La part restante est à votre charge ou à celle de votre mutuelle. Si la consultation s'inscrit dans le cadre d'une affection longue durée, elle est prise en charge à 100% par votre assurance maladie.

Une équipe de professionnels à votre disposition

Médecins

Pr Philippe DAMIER

Pr Pascal DERKINDEREN

D^r Tiphaine ROUAUD

D^r Anne-Gaëlle CORBILLÉ

D^r Arthur LIONNET

Dr Myriam ASSIF

Interne en neurologie

Infirmière en pratique avancée

Marylène JACQ-FOUCHER

Psychologue clinicienne

Stéphanie FRANÇOIS

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou propositions d'amélioration concernant cette consultation.

